

## CONDITIONS GENERALES DE L'OPERATION DE PARRAINAGE

OFFRE VALABLE DU 05/04/2017 AU 04/04/2018

### Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de parrainage, ci-après « les Conditions Générales », sont uniquement applicables aux offres de parrainage que propose la COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE DES CAFÉS MALONGO – Société Anonyme au capital social de 2.156.490 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 955 802 061, et dont le siège social est situé dans la zone industrielle de Carros 1ère avenue BP 121, ZI 1re av., 9e rue, 06513 Carros cedex – ci-après, Malongo, à destination de tout consommateur détenteur d'un code de parrainage ou déjà client en ligne de Malongo, ci-après « le Parrain ».

Les Conditions Générales déterminent les modalités d'octroi de certains avantages au Parrain du fait de la souscription par un consommateur, ci-après « le Filleul », d'un contrat de vente de la machine à café « Ek'Oh » et de prestation de services par abonnement, ci-après le « Contrat d'Abonnement », ou de l'achat d'une machine à café « Ek'Oh », ci-après l'« Achat Direct », que le Parrain aura incité à conclure.

La participation au programme de parrainage mis en place par Malongo implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité des Conditions Générales.

Les Conditions Générales sont mises en ligne sur le site internet <http://ekoh.malongo.com>, ci-après, le Site.

Le Parrain et le Filleul s'engagent à prendre connaissance des Conditions Générales avant l'adhésion à l'offre de parrainage.

Les Conditions Générales pourront faire l'objet de toutes modifications par Malongo à tout moment sans que cela n'ouvre droit à une quelconque réclamation réparation ou indemnisation.

Malongo s'engage en cas de modification des Conditions Générales, à en publier de nouvelles sur le Site et qui régiront tout parrainage intervenu postérieurement à cette publication

### Article 2 : Fonctionnement de l'offre de parrainage

Malongo propose au Parrain de recommander au Filleul la souscription d'un Contrat d'Abonnement ou d'Achat Direct sur le Site et de bénéficier en contrepartie, en cas de souscription du Contrat d'Abonnement ou d'Achat Direct par le Filleul, d'une rétrocession sur les sommes versées par le Filleul au titre du Contrat d'Abonnement ou d'Achat Direct ainsi que sur les sommes déboursées par le Filleul pour l'achat de dosettes dans les conditions déterminées à l'article 3 ci-après.

Le Filleul bénéficiera d'une remise sur le montant total du Contrat d'abonnement ou d'Achat Direct ainsi que d'une réduction sur les achats de dosettes pendant une période d'un (1) an dans les conditions déterminées à l'article 3 ci-après.

### Article 3 : Contenu de l'offre de parrainage

Lorsqu'il est souscrit un Contrat d'Abonnement ou un Achat Direct dans les termes fixés par les conditions générales applicables respectivement à chaque opération (disponibles sur le site <http://ekoh.malongo.com>) et dans le cadre exclusif de l'opération de parrainage :

#### 3.1. Le Filleul bénéficie :

- d'une remise globale de trente (30) euros sur le prix de vente de la machine Ek'Oh dans le cadre exclusif de l'« offre Filleul ».
- de 10% de réduction sur tout achat en ligne de dosette pendant une période de douze (12) mois après souscription à l'« offre Filleul ».

Conformément aux conditions générales du contrat d'abonnement et conditions générales de vente disponibles sur le site <http://ekoh.malongo.com>.

#### 3.2. Le Parrain bénéficie :

- de la somme de trente (30) euros, sauf rétractation de son filleul. Cette somme est capitalisée en une fois sur son compte parrain dans son espace client.
- de la somme de 10% en valeur des achats de dosettes en ligne par le Filleul pendant la période contractuelle de douze (12) mois, sauf

rétractation de son filleul. Cette somme est capitalisée sur son compte parrain dans l'espace client.

Il pourra utiliser son crédit ainsi capitalisé de la manière suivante :

- dès le 1<sup>er</sup> euro, sous forme de bon d'achat sur le site ek'oh pour tout achat hors abonnement.
- ou demander le paiement de sa cagnotte au delà de 30 euros capitalisés.

### Article 4 : Conditions de l'offre de parrainage

Le parrain est un client en ligne Malongo existant au moment de l'opération ou un consommateur ayant reçu un code parrainage dans le cadre de l'opération. Le Parrain ne pourra pas parrainer plus de 10 Filleuls par mois/année. Au-delà de ce plafond, ni le Parrain ni le Filleul ne pourront bénéficier du programme de parrainage.

Le Parrain ne peut pas se parrainer lui-même ni parrainer plusieurs fois le même Filleul même en présence d'une pluralité de Contrats d'Abonnement ou d'Achats Directs souscrits par ce Filleul.

Malongo se réserve le droit de vérifier l'identité du Parrain et du Filleul ainsi que le droit d'exclure du programme de parrainage les Parrains ne respectant pas les termes des Conditions Générales et, le cas échéant, sans qu'aucune réparation et/ou indemnité ne soit due par Malongo.

### Article 5 : Durée et exécution

L'offre de parrainage est valable pour une période de douze (12) mois à compter de la date de démarrage de l'opération de parrainage.

Le contrat de parrainage est conclu dans les termes des Conditions Générales pour une période de douze (12) mois non-renouvelables.

Le bénéfice des avantages exposés à l'article 3 des Conditions générales est subordonné à une bonne exécution du Contrat d'Abonnement ou de l'Achat Direct par le Filleul.

En cas de défaut de paiement du Filleul au cours des douze (12) mois de parrainage, Malongo pourra immédiatement suspendre le versement des sommes au Parrain et interrompre les remises accordées au Filleul.

Aucune rétrocession ne pourra être versée ni au Parrain ni au Filleul au titre d'une mensualité lorsque le Filleul n'aura pas, pour la mensualité concernée, acquitté son obligation de paiement en vertu du Contrat d'Abonnement.

En aucun cas la caducité de l'opération de parrainage résultant de défauts de paiement ou de rétractation par le filleul du Contrat d'Abonnement ou de l'Achat Direct n'ouvrira droit à quelque indemnité que ce soit au bénéfice du Parrain ou du Filleul.

### Article 6 : droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur (articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation), le Filleul dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la souscription à l'opération de parrainage.

Pour l'exercice de son droit de rétractation, le Filleul doit remplir et envoyer à Malongo le formulaire de rétractation disponible sur le Site (dont une trame est reproduite en Annexe).

Le Filleul doit envoyer ce formulaire (par courrier postal, le cachet de la Poste faisant foi ou par courriel à l'adresse [cyberboutique@malongo.com](mailto:cyberboutique@malongo.com)) avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours à compter de la date de souscription à l'opération de parrainage.

L'exercice du droit de rétractation au titre du Contrat d'Abonnement ou de l'Achat Direct par le Filleul, dans les conditions déterminées par les conditions générales du Contrat d'Abonnement d'une part, et les conditions générales de vente d'autre part, emporte caducité de l'opération de parrainage pour le filleul comme pour le parrain.

### Article 7 : données personnelles

Malongo déclare que les traitements et fichiers portant sur les données à caractère personnel recueillies auprès du Parrain et du Filleul sont mis en œuvre dans le strict respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à

l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, et de l'obligation déclarative.

Les informations ne seront traitées par Malongo et ne feront l'objet de communications que dans le strict respect de la finalité de leur collecte et de leur traitement, de la déclaration faite auprès de la CNIL, pour les seuls besoins de gestion administrative ou actions commerciales ainsi que pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et l'opposition dans les conditions prévues par la Loi, par courrier envoyé à l'adresse suivante :

**Malongo Service VAD – 1167 Route de Saint Laurent – 06610 LA GAUDE.**

Malongo ne peut être tenu responsable de tout dysfonctionnement à l'origine des transmissions bancaires.

#### **Article 8 : dispositions générales**

Si l'un des articles ou paragraphes des Conditions Générales était déclaré nul et non écrit, cette nullité serait partielle et ne pourrait être étendue à l'intégralité des Conditions Générales.

De même, si l'un des articles ou paragraphes était en contravention avec une disposition légale, la partie la plus minime, en conformité avec la volonté des Parties, serait seule modifiée afin de lui donner une validité. A défaut, elle serait réputée nulle et non écrite tout en laissant subsister la pleine force obligatoire du reste des Conditions Générales.

Les Conditions Générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, compétence expresse est attribuée aux Tribunaux du lieu du domicile du Parrain.